

saisie de l'AAH---pourtant insaisissable

Par **magma1**, le **18/01/2006** à **19:47**

Bonsoir !)) Image not found or type unknown

Ma question est la suivante: soit un couple de retraités dt l'un perçoit l'AAH(AAH attribuée à la femme mais versée sur compte du mari); ils ont un dossier de surendettement à la bque de france; les créanciers ont exercés des recours et tt ce qui était sur leurs comptes ont été saisi, y compris l'AAH.

Comment faire pour récupérer ces sommes

Par **magma1**, le **20/01/2006** à **16:54**

Personne pour me répondre... Image not found or type unknown (et pourtant l'info me serait vraiment très utile...

Par **sanremo34**, le **21/01/2006** à **13:57**

AAH : allocation adulte handicapé je suppose !

Il me semble qu'elle est insaisissable à 100% et par conséquent, il faut contacter les personnes ayant effectué ou fait effectuer cette saisie et leur prouver l'origine du versement. Peut être aussi serait il judicieux de mettre au courant la personne qui s'occupe du surendettement.

Cette situation ne doit pas être simple pour ces personnes, aussi faudrait il prévenir une assistante sociale car sans aucun revenu, comment pourront ils vivre.

En tout cas bon courage à eux !